



Vierges blessées.

Isabelle Charpentier

► To cite this version:

Isabelle Charpentier. Vierges blessées. : Représentations de la virginité féminine dans les œuvres et témoignages d'écrivaines (franco)algériennes et (franco)marocaines depuis 2000. International Journal of Francophone Studies, 2012, Contemporary Women's Representations of Wounded Bodies and Minds, 15 (2), pp.297-318. 10.1386/ijfs.15.2.297_1 . hal-03682048

HAL Id: hal-03682048

<https://u-picardie.hal.science/hal-03682048>

Submitted on 30 May 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Article paru dans International Journal of Francophone Studies, vol. 15, issue 2, december 2012 : « Contemporary Women's Representations of Wounded Bodies & Minds », numéro coordonné par Anna de Medeiros & Carine Fréville, pp. 297-317.

Vierges blessées – Représentations de la virginité féminine dans les œuvres et témoignages d'écrivaines (franco)algériennes et (franco)marocaines depuis 2000

Isabelle Charpentier

Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines – Centre de Sociologie Européenne (CSE – EHESS – CNRS)

Cristallisant des enjeux complexes liés aux constructions socio-culturelles des genres et de la sexualité, la sacralisation de la virginité féminine demeure aujourd'hui très prégnante en Algérie et au Maroc, malgré un contexte indéniable de (lentes) transformations socio-culturelles (exode rural, urbanisation et pénurie de logements, progression – relative – du niveau d'instruction et du taux d'activité des femmes, abaissement de l'âge moyen des filles au mariage, augmentation timide du célibat féminin au moins parmi les diplômées urbaines actives...) (Charpentier 2012a). 'Phénomène traditionnel et coutumier' (Zemmour 2002), elle persiste à constituer l'un des aspects de la socialisation de la sexualité et, plus spécifiquement, du contrôle religieux, mais aussi familial/social de la sexualité féminine: encore souvent confisquée dès la puberté, cette dernière est posée comme illicite ou transgressive lorsqu'elle s'exprime en dehors du cadre conjugal. Organisant les rapports de genre dans des sociétés patriarcales, le respect du tabou de la virginité représente l'un des éléments fondamentaux de la socialisation primaire des filles, et cristallise nombre de fantasmes collectifs.

Depuis plus de deux décennies, nombreuses sont les artistes (franco-)algériennes et (franco-)marocaines d'expression française à briser le silence longtemps imposé sur ce tabou qui persiste dans la société traditionnelle. Cette prise de parole publique/publiée sur l'intime et la sexualité leur vaut parfois d'être accusées dans leurs pays d'origine (confronté qui plus est,

dans le cas de l'Algérie pendant la décennie 1990, à la violence islamiste, qui utilisait les rapt et viols de vierges comme armes de guerre – les tristement connus ‘mariages de jouissance’) de diffuser des stéréotypes occidentalo-centrés sur le statut – évidemment non-homogène – des femmes dans les cultures islamiques et de les enfermer ainsi dans un *fatum* indépassable. Des femmes cinéastes ou documentaristes ont abordé la thématique de la virginité, à l'instar notamment de Yasmina Benguigui et de Sabrina Draoui. Mais à la suite des deux pamphlets pionniers de la militante féministe algérienne Fadela M'Rabet au milieu des années 1960 (M'Rabet 1965 et 1967), puis des essais rédigés en français et, pour certains, traduits en arabe, des intellectuelles marocaines Fatima Mernissi (Mernissi 1979, 1983, 1989) et Soumaya Naamane Guessous (Naamane Guessous 1987) dans les années 1980, ce sont surtout des écrivaines d'expression française, plus ou moins (re)connues des deux côtés de la Méditerranée, qui se sont emparées de la topique de la virginité.

Depuis les années 2000, dans un contexte d'effervescence d'une création littéraire maghrébine au féminin donnant la part belle à l'expression intrinsèquement subversive de soi et du corps, des auteures aussi différentes que les (Franco-)Algériennes Maïssa Bey, Assia Djebar (2007), Fadela M'Rabet (2003), Leïla Marouane (2005) et que les (Franco-)Marocaines Souad Bahéchar (2000), Siham Benchekroun (2003), Souad El Alaoui Ben Hachem (2004), Sanaa Elaji (2003), Halima Hamdane (2006), Nedjma (2004, 2009) ou Bahaa Trabelsi (2000), contribuent ainsi, entre autres, à mettre en lumière les formes souvent violentes, matérielles ou symboliques, de la socialisation genrée traditionnelle et des dominations qui ont pesé ou pèsent encore sur le corps et la sexualité des femmes, notamment des plus jeunes, socialisées dans la tradition de sociétés androcentrées.

Dans leurs récits en langue française, souvent autofictionnels et, pour l'essentiel, publiés en France, elles montrent que le tabou de la virginité s'inscrit, dans une logique socioreligieuse, au cœur d'un système de valeurs dont le code de l'honneur [*horma*], capital symbolique

collectif détenu en propre par la lignée familiale, constitue le point central, en particulier lors des transactions matrimoniales entre clans. La perte de la virginité avant le mariage – fut-elle accidentelle ou consécutive à un viol¹ – demeure une transgression majeure, qui fait radicalement sortir les adolescentes de la catégorie des filles ‘honnêtes’ et ‘vertueuses’, c’est-à-dire de celles que l’on peut épouser. Malgré le silence qui entoure les questions sexuelles concrètes (par exemple l’apparition des premières règles) dans les transactions éducatives, l’obligation sociale de rester vierge est littéralement incorporée par les filles dès le plus jeune âge, conscientes de cristalliser l’honneur et la respectabilité de la lignée, tout en portant en elles la honte potentielle. Car ainsi que le souligne l’anthropologue Zine-Eddine Zemmour, ‘la virginité de la jeune fille n’est pas considérée comme une propriété ou un état personnel qui n’implique que celle-ci’. ‘Fait familial’, elle prolonge au contraire ‘un système complexe de valeurs où le code de l’honneur est le point nodal [et] où l’ensemble de la famille se considère impliqué [...] ; “ignorée”, niée comme “être individuel”, [la jeune fille] est seulement reconnue comme un “être familial”’ (Zemmour 2002). Sous couvert d’anonymat, une romancière franco-algérienne confirme cette réalité dans un entretien réalisé en novembre 2007: ‘Dans un pays méditerranéen comme le mien, dès qu’on est une fille, on vous rappelle tout de suite le sens de l’honneur. Dans les patios, les femmes ne parlaient que de ça: une femme qui n’était plus vierge, une femme qui tombait enceinte en dehors du mariage, c’était horrible, c’était une catastrophe. Ça l’est toujours’. Les critères traditionnels d’évaluation de ‘l’honnêteté’ des filles apparaissent encore très prégnants dans les cultures algérienne et marocaine contemporaine. Ainsi, l’universitaire Soumaya Naamane Guessous peut-elle affirmer en 2007:

¹ On notera en outre qu’au Maroc, malgré les protestations récurrentes des associations féministes, l’article 475 du Code pénal permet au violeur d’une mineure d’épouser sa victime (avec le consentement du tuteur légal de cette dernière) pour échapper à la peine d’emprisonnement de cinq ans maximum qu’il encourt. En mars 2012, cette disposition a suscité une vive controverse dans le royaume chérifien (réseaux sociaux, associations féministes et/ou de défense des libertés individuelles...), après le suicide par empoisonnement d’une jeune lycéenne marocaine de 16 ans, originaire de Larache, au nord du pays, contrainte par sa famille de se marier avec un membre de sa famille qui l’avait violée alors qu’elle avait à peine 15 ans, et qui subissait, depuis son mariage, les violences de son époux et le rejet de son propre père. Une telle situation semble loin d’être un cas isolé.

Nous sommes dans un monde qui se prétend moderne, mais les femmes continuent à être évaluées avec des critères traditionnels. Et ces filles qui occupent l'espace public, qui sont dans la rue et dans les universités, n'arrivent pas à être respectées. Que ce soit par leurs parents, leur famille, le voisinage ou dans la rue. [...] Parce que elle va être à la faculté assise à côté d'un garçon, si son père la voit dans la rue à côté d'un garçon, marchant à côté d'un garçon, c'est la catastrophe. C'est la honte ! La fille est dépositaire de l'honneur du père. Si elle rentre dans le quartier accompagnée d'un garçon, ça va être la catastrophe, tout le voisinage va commencer à les montrer du doigt. Donc les familles continuent à considérer que toute fille a un comportement suspect. Et tout ça tourne autour de la virginité. Puisque le critère numéro un pour évaluer une fille, c'est d'abord sa virginité. Elle a beau être, je ne sais pas, PDG d'une banque, avoir réussi partout, avoir réalisé toutes sortes de performances dans sa vie, sa valeur dépendra toujours de sa virginité et de son abstinence jusqu'au mariage. Si elle n'est pas vierge, c'est que c'est une fille nulle. (Naamane Guessous, 'Entretien' (avec Christine Détérez), Casablanca, avril 2007)

Il faut souligner que les commérages du voisinage constituent en effet l'un des vecteurs principaux de la pression sociale exercée sur les jeunes filles. Dans leur étude consacrée aux relations de voisinage de femmes maghrébines, Sossie Andezian et Jocelyne Streuff-Fenart relèvent que 'les jeunes filles sont particulièrement visées par les commérages. On sait quel enjeu elles représentent pour leur famille dans les sociétés maghrébines, leur virginité étant essentiellement liée à la préservation de l'honneur et du prestige de la famille' (Andezian, Streuff-Fenart 1983: 252). Ces réseaux de voisinage servent d'ailleurs d'appui aux 'marieuses' qui assistent parfois les mères de garçons [*oum walad*] dans leur recherche de jeunes épouses vierges pour leurs fils (Zemmour 2002). On l'aura compris: comme dans d'autres sociétés, 'le mariage [n'est] pas simplement la sanction religieuse ou juridique d'un rapport sexuel. [C'est] finalement tout le personnage social, avec ses liens, qui se [trouve] engagé' (Foucault 1999: 254). Et dans le monde arabo-musulman, la première exigence pour espérer conclure une union matrimoniale demeure la virginité de la promise, comme le confirme (et le déplore) en 2007 la jeune journaliste et écrivaine féministe marocaine Sanaa Elaji:

Ce n'est pas la fille qui choisit de rester vierge, mais elle sait que c'est la seule manière de prouver son honnêteté entre guillemets. Sinon, elle passe pour une fille qui couche, une *zinâ*², une pute qui ne vaut rien, une salope, ce n'est pas une fille bien, simplement parce qu'elle a déjà eu une expérience sexuelle. On la méprise, c'est tout, parce qu'elle a perdu sa virginité ! Les gens ne veulent pas d'elle, elle est rejetée ! Et ce que je ne comprends pas, c'est la relation obligée qu'on s'acharne à mettre entre hymen et vertu, entre hymen et honneur, entre hymen et valeurs... [...] Nous, on s'obstine à vouloir donner une preuve d'honneur qui n'en est pas une !... [...] L'hymen est considéré par beaucoup d'hommes et de femmes comme étant le symbole de l'honneur d'une fille. [...] C'est la vie de la fille qui est en jeu: si elle perd sa virginité, elle a quasiment foutu sa vie en l'air parce qu'on la résume à ce bout de membrane. [...] Moi, ça m'a toujours exaspérée qu'on lie la valeur d'une femme à un bout de chair, qu'on lie l'honneur de la femme, son intégrité, ses principes, ses valeurs, à sa virginité ! (Elaji, 'Entretien' (avec Isabelle Charpentier), Casablanca, avril 2007)

Conséquemment, et même si de manière différenciée selon l'origine sociale, la résidence en milieu rural ou urbain, l'âge, le niveau d'instruction, le degré de conviction et de pratique religieuse ou encore la situation familiale, économique et professionnelle, les aînées, en particulier les mères, vecteurs principaux de l'éducation aux traditions, continuent collectivement à jouer un rôle crucial dans la transmission normative précoce et le contrôle du respect de l'impératif doxique de la pudeur et de l'interdit sexuel et, partant, dans la reproduction du pouvoir patriarcal. Cette permanence de la tradition s'explique par le fait qu'un hymen certifié intact demeure le premier (parfois l'unique) capital féminin convertible sur le marché matrimonial³, ce qui entraîne la rémanence de rites de clôture symbolique de la fragile membrane, mais aussi de pratiques de vérification et de certification pré-nuptiales de virginité. Officiellement illégales, ces dernières perdurent pourtant dans les faits, toujours

² Étymologiquement, le mot *zinâ* renvoie à la 'sexualité illicite', à la 'fornication', soit les rapports sexuels hors du cadre conjugal, proscrits par l'islam tant pour les hommes que pour les femmes. Par extension, il désigne aussi la prostitution et les prostituées.

³ Type particulier de 'capital physique' au départ, l'intégrité hyménale assure aussi un véritable 'capital social' (la 'bonne réputation') à la fille comme à ses parents. Pour éviter tout ethnocentrisme, il convient toutefois de rappeler que le lien puissant établi entre virginité et valeur des filles sur le marché matrimonial constituait aussi la norme dans l'ère occidentale, notamment en France, jusque dans les années 1960. Ainsi par exemple, l'écrivaine autosociobiographe française Annie Ernaux, née en 1940, évoque son adolescence dans *Les Années* et rappelle que '[le sexe] était le premier critère d'évaluation des filles, les départageait en "comme il faut" et "mauvais genre"'. [...] La honte ne cessait pas de menacer les filles. [...] Rien, ni l'intelligence, ni les études, ni la beauté ne comptait autant que la réputation sexuelle d'une fille, c'est-à-dire sa valeur sur le marché du mariage, dont les mères, à l'instar de leurs mères à elles, se faisaient les gardiennes [...]. La vie sexuelle restait clandestine et rudimentaire, hantée par "l'accident". Nul n'était censé en avoir un avant le mariage.' (Ernaux 2008: 50, 73-74 et 81).

humiliantes, parfois brutales. Dès lors, la description de la défloration de la jeune épouse au soir des noces comme une expérience traumatique et un viol sacrificiel est une topique récurrente dans les récits des écrivaines.

S'il ne s'agit nullement d'universaliser les expériences mises en récit, de manière plus ou moins romancée, par quelques intellectuelles culturellement, socialement et économiquement dotées, qui disposent des ressources suffisantes pour consacrer une part de leur temps à l'écriture et à la publication de leurs livres, on a formé l'hypothèse qu'il pouvait être heuristique de considérer ces 'traces' littéraires et ces témoignages comme un matériau – l'un des seuls disponibles actuellement sur ce thème compte tenu de la rareté des enquêtes systématiques en Algérie et au Maroc sur les comportements sexuels – à objectiver sociologiquement. Nous proposons donc ici d'éclairer les représentations des blessures physiques et psychiques qu'entraîne sur les corps féminins l'impératif respect de l'interdit sexuel, en prenant appui sur quelques œuvres emblématiques des écrivaines (franco-)maghrébines évoquées, ainsi que sur les entretiens sociologiques inédits, parfois anonymés à leur demande, que certaines nous ont accordés dans le cadre d'une enquête collective menée entre novembre 2006 et janvier 2011, en Algérie, au Maroc ou en France⁴.

1. (L'absence de) discours sur la sexualité dans les transactions éducatives: les mères entre peurs, silence, allusions, interdictions et non-dits

Dans un entretien réalisé en novembre 2006 à Oran, une jeune romancière algérienne auteure d'un roman autobiographique publié sous pseudonyme affirme, sous couvert d'anonymat:

Dans la société algérienne, [...] pour les mères, la fille est un sujet d'angoisse, qui fait du tourment depuis sa naissance jusqu'au jour de son mariage, pour plusieurs raisons. D'abord, la préservation de sa virginité [...] entraîne une tension permanente

⁴ Une partie de cette recherche s'est déroulée dans le cadre du réseau international pluridisciplinaire Femmes, Maghreb et écriture, placé de 2005 à 2008 sous la direction de Christine Détrez (ENS LSH de Lyon) – FSP France Maghreb – MSH.

au sein de la famille. L'importance accordée à la chasteté de la femme est bien antérieure à l'arrivée de l'islam. L'hymen des vierges est perçu comme [...] le lien identitaire avec le clan et la preuve de l'adhésion de la fille à ses valeurs. [...] Les mœurs arabes n'ont pas changé avec l'islamisation, l'hymen de la fille demeure la preuve de sa pureté et le signe... l'attestation de sa soumission aux hommes. La famille doit donc surveiller la jeune fille étroitement et lui trouver un bon parti, le plus tôt possible. [...] C'est ce qui valide l'adage populaire selon lequel 'une fille non mariée est toujours une bombe' !

Dans son roman autobiographique symptomatiquement intitulé *Laissez-moi parler !*, publié en 2006, la conteuse franco-marocaine Halima Hamdane, mariée à 17 ans avant de divorcer et de s'établir à Paris, insiste sur le silence entretenu par les mères sur la sexualité, brisé uniquement par quelques allusions obscures mais répétées visant à la présenter comme une menace. Dans une correspondance où elle fait parler une jeune femme instruite élevée dans la tradition, elle dénonce les inhibitions et les frustrations que le silence (ou la parole allusive) des mères génère chez les plus jeunes, dépossédées d'un corps perçu comme honteux:

Nous n'avions pas discuté entre nous de ce que nous avons compris sur le fonctionnement du corps. Le tabou avait déjà pris place en nous. Parler requiert des mots, et nous étions démunies de ce qui touche à l'essentiel. As-tu jamais parlé de sexualité avec ta mère ? Non bien sûr ! Fausse pudeur, faux-semblants. [...] Je me sens une handicapée de la vie, du désir, de la jouissance. [...] La parole de nos mères m'a marquée au fer rouge. Mon corps est tétanisé. [...] Je suis incapable de vivre ma vie de femme. On nous a poussé à cadénasser nos cuisses, à nous méfier des hommes [...]. Personne ne m'a jamais parlé d'échange, de désir, ni de plaisir. [...] Monnaie de dupes. Hymen contre néant. *Walou*. Rien. (Hamdane 2006)

Génératrice d'ignorance, d'incompréhensions et d'angoisses expectantes pour les jeunes filles, l'absence d'éducation sexuelle couplée à l'intériorisation du tabou de la virginité peut avoir des conséquences dramatiques à court et moyen termes, comme le souligne Mohamed Hamouda, psychiatre au CHU d'Oran. Il évoque ainsi le cas d'une patiente issue de milieu populaire qui lui a

raconté qu'elle avait eu ses premières menstrues au cours d'une nuit. Elle venait d'une famille très modeste qui vivait dans la promiscuité. On ne l'avait jamais préparée à cet événement. Le lendemain, elle s'est réveillée et lorsqu'elle a vu le sang, elle a de suite pensé que son frère l'avait violée. Comme la sexualité était un sujet tabou, elle n'osait pas en parler ni à sa mère, ni à sa sœur, d'où l'émergence d'une angoisse, angoisse d'avoir perdu sa virginité. L'angoisse du fait de ne pas pouvoir en parler, parce que cela créerait un scandale familial, alors elle a gardé cela pour elle. Elle a refoulé jusqu'au jour où on est venu la demander en mariage. Là, l'angoisse s'est réveillée à nouveau. Ce qui a amené une décompensation psychotique par la suite (Hamouda 2003)

On retrouve le même écho dans un entretien réalisé en avril 2007 à Kénitra avec une universitaire, docteure et professeure de littérature à la Faculté des Lettres de Casablanca. Née en 1965 d'un père instituteur et d'une mère au foyer soumise, elle est spécialiste de l'autobiographie féminine dans les pays de langue arabe et a publié deux recueils de nouvelles à dimension érotique, écrits (fait rare) à la première personne, où le désir sexuel féminin est placé au cœur de la réflexion. Elle aussi déclare avoir souffert, ainsi que ses sœurs, d'une éducation rigide. Scandée par des violences physiques ou symboliques (réprimandes, punitions, insultes, interdictions...), cette dernière s'organisait autour du culte de la virginité et du silence sur la sexualité, modèle que l'intellectuelle ne souhaite en aucun cas transmettre:

Dans mon éducation [...], ma mère était [...] traditionnelle et très sévère. Elle nous punissait de temps en temps, surtout les filles: 'ne fais pas ceci, ne fais pas cela'... [...] Ça, c'est dû à notre société marocaine, elle avait peur qu'on ne soit pas strictes, qu'on ne soit pas des femmes comme il faut... des femmes vierges... Et qu'elle soit jugée, parce qu'elle a mal éduqué ses filles. [...] La virginité était le grand point que les parents essayaient de [transmettre dans l'éducation des filles]... Moi [...] j'étais contre cette éducation, j'étais contre ce point de vue, et je crois que si j'avais une fille, je ne l'éduquerais jamais de cette façon, en lui inculquant l'importance de la virginité qu'on m'a transmise. Je lui parlerais de contraception [...]. Bien sûr il y a énormément d'écrivaines que je connais qui éduquent leur fille d'une manière très civilisée maintenant, qui lui parlent de sexualité... Parce que nous, nous ne pouvions pas parler à nos mères de nos relations avec les garçons.

Interrogée en novembre 2006 à Oran, une jeune romancière algérienne, auteure d'un roman autobiographique écrit sous pseudonyme, déplore quant à elle – sous couvert d'anonymat –

les violations humiliantes de l'intimité des adolescentes que le contrôle du respect de l'interdit autorise les mères à pratiquer:

Il y a des sujets complètement tabous ! Par exemple, parler d'amour, de sexualité, quelque chose comme ça, jamais ! Rien que par exemple, une fois, j'avais dit le mot 'embrasser', je ne sais plus en quelle occasion, mais c'était gentil ! C'était un petit truc comme ça... Ma mère a été choquée ! [...] Non, tous ces sujets-là, les relations hommes-femmes, c'est des sujets qu'on n'aborde pas... [...] On est trop conditionnées. Les parents nous inculquent ce tabou [de la virginité] depuis toutes petites, ils nous gardent à la maison dès qu'on prend des formes, ils font passer la coquetterie pour de l'aguichage. [...] La femme, on l'amène à se culpabiliser d'être femme. Par exemple, les premières règles, c'est tabou, on n'en parle pas, même à sa mère. [...] Ma mère vérifiait tout par derrière. Après moi, c'était toujours elle qui allait aux toilettes. Je ne sais pas ce qu'elle faisait, elle voulait voir... Elle voulait être sûre que je n'étais pas enceinte. Je trouvais ça très gênant. Bien sûr, on se taisait. [...] Ma mère, elle ne m'a jamais dit qu'il ne fallait pas avoir de rapport sexuel avant le mariage ! On n'en parlait pas. Ça va de soi quand on est une fille de bonne famille !

Badra, la narratrice révoltée du premier 'récit intime' partiellement autobiographique *L'Amande*, publié en 2004 chez Plon par une Berbère marocaine sous le pseudonyme de Nedjma, évoque également la répression sexuelle dans laquelle elle a été socialisée dans un petit village du rif marocain, les interdictions préventives en vue de préserver l'intégrité du fétiche, ainsi que l'encadrement et la surveillance constante et obsessionnelle de la part des aînées:

J'en voulais à Imchouk [son village marocain natal] qui avait associé mon sexe au Mal, m'avait interdit de courir, de grimper aux arbres ou de m'asseoir les jambes écartées. [...] J'en voulais à ces mères qui surveillent les filles, vérifient leur démarche, palpent leur bas-ventre et épient le bruit qu'elles font quand elles pissent pour être sûres que leur hymen est intact. (Nedjma 2004)

Ce sujet, qui relève de la *hchouma* [pudeur, honte], ne peut se discuter directement de manière intergénérationnelle en raison de la gêne qu'il engendre, dans la mesure où il a trait à une activité prohibée, la sexualité antérieure au mariage. Évoquant ce cadrage permanent des plus jeunes par les aînées, l'universitaire marocaine Soumaya Naamane Guessous souligne ainsi:

Contrairement à ce qu'on pense, il y a une éducation sexuelle dans la société, mais elle s'exerce négativement. Elle se base sur la *hchouma* [honte] et le non-dit. Elle n'informe pas, elle interdit: ne pas se toucher, ne pas faire certains gestes brutaux qui risquent de déchirer l'hymen, être chaste pour ne pas provoquer la concupiscence chez les hommes... [...] On enseigne aux filles qu'elles sont seules responsables si un homme les aborde ou abuse de leur corps. L'image qu'elles se font d'elles-mêmes est donc totalement négative, chargée de mépris pour leur corps. Un corps qui ne leur appartient pas et qu'elles vont devoir brimer pour se trouver un mari. (Naamane Guessous 2005: 46-7)

La perte de la virginité avant l'union matrimoniale engendre bien des craintes obsessionnelles de la part des aînées. Mais la prescription des règles de conduite à observer scrupuleusement pour éviter 'l'accident' irréversible, qui constituent autant d'apprentissages genrés du corps féminin (Bourdieu 1980), ne peut se dire que de manière allusive, dans des discours anxiogènes, euphémistiques et fragmentaires, dont les fillettes ne saisissent pas toujours le sens (Mebtouche Nedjai, Yassine 2012). Pourtant, comme le soulignait Michel Foucault, 'sous le couvert d'un langage qu'on prend soin d'épurer de manière qu'il n'y soit plus nommé directement, le sexe est pris en charge, et comme traqué, par un discours qui prétend ne lui laisser ni obscurité ni répit.'(Foucault 1976: 29) De fait, au Maghreb, en l'absence d'éducation sexuelle, ce qui est *harâm* [interdit religieux] ne s'exprime que dans les implicites, les métaphores mystérieuses et les non-dits des transactions éducatives où se transmet le tabou (Webster 1952: 150). Le terme même de 'virginité' peut ne jamais être prononcé par les mères, ainsi que le souligne Leïla Marouane dans son quatrième roman, *La Jeune Fille et la mère*. Publié au Seuil en 2005, il raconte la trajectoire tragique de Djamila, la narratrice, qui grandit dans les années 1970 au sein d'une famille modeste traditionnelle dans un village rural du sud algérien. La jeune fille est excédée par les renoncements d'une mère violente et haineuse, sombrant peu à peu dans la folie. Figure de la résistance face à l'occupant français, ancien agent de liaison du FLN, cette combattante a en effet abandonné ses idéaux de liberté et d'égalité à son retour du maquis pour se soumettre à un mari

tyrannique, dominateur et violent, qui l'humilie, la bafoue et la bat. Maintes fois menacée de répudiation, subissant des coïts forcés, multipliant les grossesses à répétition émaillées de fausses couches, elle essuie aussi, résignée, le mépris de la maîtresse de son époux. Assignée depuis l'indépendance aux tâches domestiques et reproductrices, l'ancienne *moudjahida* est peu à peu devenue une machine à enfanter tous les dix mois, et s'est transformée en terrible marâtre, frustrée et amère. Djamila, elle, se révolte face aux exigences de l'ordre patriarcal. En quête de liberté et d'émancipation, elle refuse de se marier, et souhaite étudier le français à Paris. Sa mère, espérant pour sa fille aînée une destinée plus favorable que la sienne, a certes encouragé son instruction, mais a surtout veillé de manière obsessionnelle sur sa virginité. La mettant régulièrement en garde, avec force menaces, sur les terribles conséquences (collectives) que sa perte avant la nuit de noces entraînerait, elle n'a jamais toutefois prononcé le mot même:

Ma mère [...], lorsqu'il s'agissait de mon instruction, me cédait tout, ou presque tout. Mais se souvenant de la menace que je représentais, sa cruauté n'avait pas de limite. Elle ne me battait pas, [...] mais sa peur du déshonneur était telle qu'elle me traitait parfois comme si j'avais été la fille de sa pire ennemie. Tu la perds (ma mère usait d'un vocabulaire cru, un vocabulaire propre aux hommes, appris à leur contact, quand elle s'habillait et guerroyait comme eux, mais elle ne prononçait jamais le mot virginité), tu la perds, poursuivait-elle, et c'est la fin de nous, c'est la fin de tout, tu la perds, et ton père nous jette dans le désert, tu la perds et tes frères et sœurs seront des orphelins à la merci des vampires... Tu la perds et je t'égorge de mes propres mains, finissait-elle dans un grognement [...]. (Marouane 2005: 39-40)

Dans un entretien réalisé sous couvert d'anonymat à Paris en novembre 2006, une autre romancière d'origine algérienne se rappelle également des stratégies discursives d'évitement de sa mère, qui n'évoquait inlassablement, durant son adolescence, la virginité que sous l'invariant 'ça', la plaçant au-dessus de tout autre chose, y compris la réussite scolaire: 'Elle me répétait sans cesse: "Si tu ne réussis pas à l'école, on pourra faire quelque chose, mais ça, une fois que tu le perds, c'est fini... On ne peut pas donner une fille sale"'.

De fait, la perte de la virginité avant le mariage et, plus particulièrement, l'absence de sang lors de la nuit de noces peuvent entraîner des conséquences dramatiques pour la jeune femme, et la 'catastrophe' n'est pas toujours évitée. Outre la pratique de la répudiation, persiste en effet – notamment en Algérie – une tradition de 'crimes d'honneur'. La pression familiale/sociale peut également pousser l'infortunée au suicide.

2. 'Crimes d'honneur' et suicides: des traditions solidement ancrées

On l'a dit, la transgression de l'interdit avant l'union matrimoniale jette l'opprobre sur (les hommes de) la (belle-)famille, le clan tout entier et le (futur) époux qui, tous, peuvent vouloir se venger pour laver l'affront, même supposé. Lors d'un entretien réalisé sous couvert d'anonymat à Aix-en-Provence en janvier 2011, une écrivaine oranaise, gynécologue et militante féministe, évoque ainsi un cas récent, médiatisé dans la presse algérienne sous le nom de 'la vierge d'El Ouedi': en 2009, dans un village du sud algérien, une femme d'une trentaine d'années a été découverte alors qu'elle venait d'être séquestrée pendant plus de dix-huit mois par sa mère et son frère⁵. La soupçonnant simplement d'avoir 'sali l'honneur de la famille', ils avaient décidé de la cloîtrer dans une minuscule cavité en ciment fermée de tous côtés, à l'exception d'une meurtrière par laquelle on lui passait eau et nourriture. Délivrée par les services de police après alerte des voisins et sur ordre du procureur général, un certificat

⁵ Ainsi que le rappelle Germaine Tillon, '[...] dans toute la Méditerranée nord et sud, la virginité des filles est une affaire qui [...] concerne d'abord leur frère, et plus que les autres frères leur frère aîné. Un petit mâle de sept ans est ainsi déjà dressé à servir de chaperon à une ravissante adolescente dont il sait très exactement à quel genre de péril elle est exposée. Or, ce risque est présenté à l'enfant comme une cause de honte effroyable, qui doit précipiter dans l'abjection la totalité d'une famille pleine d'orgueil, éclaboussant même les glorieux ancêtres dans leurs tombeaux, et il est lui [...] personnellement comptable vis-à-vis du petit capital fort intime de la belle jeune fille qui est un peu sa servante, un peu sa mère, l'objet de son amour, de sa tyrannie, de sa jalousie... Bref: sa sœur' (Tillon 1966: 113). Georges Devereux avance une explication 'ethnopsychanalytique' originale à cette nécessité ressentie par les hommes de la lignée de laver l'affront: 'Être l'objet du coït souille l'honneur de la femme, mais encore plus, et même d'abord, celui des hommes de sa famille' car, du point de vue fantasmatique, 'faire l'amour avec une femme, c'est le faire avec son époux, son père, ses frères ; c'est les dégrader, les châtrer, les féminiser'. Le fait qu'une épouse, une fille ou une sœur ait un rapport sexuel avec un autre homme en dehors des cadres sociaux légitimes serait vécu par 'le propriétaire' comme une agression homosexuelle. Ainsi, ce que la société réglerait 'concerne non les rapports entre hommes et femmes mais les rapports des hommes entre eux puisque les transactions se font entre hommes: les femmes en constituent simplement l'objet' (Devereux 1972).

médical établi par un médecin légiste a attesté à sa libération de la virginité de la jeune femme...

Ensuite, la (présumée) 'fautive' peut avoir à affronter des violences symboliques de la part de sa belle-famille. Hervé Flanquart rapporte ainsi le témoignage de Malika, étudiante algérienne, qui souhaite arriver vierge au mariage. Sa principale motivation réside dans le fait qu'elle a été témoin plus jeune des humiliations subies par une mariée de la part de la famille du futur époux, pourtant responsable de la perte de l'hymen: les invitations à la noce ont été envoyées aux convives au dernier moment afin qu'ils ne puissent pas s'apprêter convenablement, une robe jaune (couleur symbolisant la honte) lui a été offerte en lieu et place de la traditionnelle robe blanche et, surtout, les cadeaux (bijoux) offerts en guise de dot se sont révélés très chiches. Malika cherche donc à 'conserver toute sa valeur, pour éviter ce type d'affront' (Flanquart 2003:150).

Mais le rejet peut être encore plus radical, et la répression plus violente. L'une des scènes du roman d'apprentissage *Ni Fleurs ni couronnes*, publié en 2000 aux Éditions du Fennec par l'historienne de l'art marocaine Souad Bahéchar apparaît symptomatique, dans son paroxysme, du déchaînement de violence que la transgression de l'interdit peut générer. Revendiquant une filiation avec la tradition du conte populaire, cette parabole raconte les vingt premières années de Chouhayra qui, née à la place du fils tant espéré, est devenue la victime expiatoire d'une communauté villageoise superstitieuse qui la rend responsable d'une malédiction frappant la terre. Cristallisant la haine collective, rejetée par ses parents, elle grandit à l'écart de la tribu, dans l'étable, en compagnie des animaux, puis dans le trou d'une meule, ignorée et ostracisée par tous. Encore adolescente, elle est surprise en train de faire l'amour pour la première fois avec un jeune berger, seul homme qui lui témoigne un peu de tendresse. Pour avoir brisé l'interdit et perdu sa virginité (sans qu'elle s'en soit vraiment rendue compte) en dehors du cadre du mariage, la paria est mutilée sexuellement par les

femmes du village. C'est la mère du garçon, elle-même pourtant mariée de force et violée à 12 ans par un époux de 30 ans son aîné, qui va marquer le sexe de la jeune fille au fer rouge, avant que la tribu ne condamne Chouhayra à l'exil. La brûlure de l'adolescente, qui suit sa défloration, constitue une scène clé en abyme, particulièrement violente, du récit:

Tout autour d'elle, des femmes. Celles qui la détachent de l'arbre pour la coucher sur le sol, tirant sur ses bras et sur ses jambes comme si elles voulaient se la partager. [...] La mère du berger qui sort du brasier deux tisons sur lesquels elle souffle pour en raviver la flamme. [...] Le feu [du fer rouge] entame sa chair. La mère du berger vise les traces laissées sur la peau par le sang séché de l'hymen déchiré. Entre ses cuisses écartées, Chouhayra voit son sexe s'ouvrir comme une bouche qui crie. Elle plonge avec la femme dans ses souvenirs d'enfant légalement violée à douze ans par un époux qui en a quarante. [...] Les tisons s'éteignent, elle perd connaissance. (Bahéchar 2000: 45)

Si de tels déchaînements de violence physique, narrés ici dans le cadre d'une parabole, sont rares en pratique, la transgression de l'interdit – et la réprobation familiale qui l'accompagne – peut néanmoins coûter à la jeune femme une répudiation honteuse – qui signifie concrètement la mort sociale de l'ex-épouse –, prendre la forme de son assassinat pur et simple, ou encore la pousser au suicide. Dans *La Jeune Fille et la mère*, Leïla Marouane se fait l'écho sans périphrase de cette dernière possibilité dramatique, en racontant la trajectoire tragique de son héroïne Djamila. Depuis la tentative de viol de la part de son cousin dont la fillette a été victime à l'âge de cinq ans – et dont sa génitrice la rend seule responsable –, sa mère ne qualifie plus désormais Djamila que de 'chienne en chaleur' et de 'craquelure de pisse' [*chegfet boul*]. Leur relation continue à se dégrader de manière de plus en plus violente au fil du temps, la haine de la mère entraînant peu à peu cette dernière vers la folie. La vie de la jeune fille bascule véritablement dans le drame le jour où son père la surprend alors qu'elle s'offre nue, dans un jardin public, à un jeune voisin apprenti ébéniste auquel elle se donne depuis l'âge de 12 ans, ruinant de fait les espoirs familiaux et jetant le déshonneur sur son clan. Pour étouffer le scandale, la seule solution envisagée est de marier Djamila de force au

fils handicapé d'un notable local. Révoltée, la jeune femme n'a dès lors d'autre choix que de tenter de se suicider pour fuir cette perspective, et surtout les persécutions acharnées d'une mère bourreau, devenue sa principale ennemie. C'est également la seule issue finalement envisagée par la jeune ouvrière du textile analphabète âgée de 17 ans, enceinte et abandonnée par le père de l'enfant, dont la psychothérapeute et écrivaine marocaine Siham Benchebkroun fait la narratrice de sa nouvelle 'Mère abandonnée' dans le recueil *Les Jours d'ici*, publié en 2003. Terrorisée, la jeune femme vit désormais dans la peur viscérale quotidienne que son état infamant ne soit découvert par son entourage et craint des représailles mortelles de la part de son père ou de son frère aîné. Ne pouvant supporter le coût élevé d'une interruption clandestine de grossesse en milieu médical⁶, elle constate l'échec de la tentative d'avortement

⁶ Au Maroc, 500 000 enfants seraient nés de mères célibataires entre 2003 et 2010. Extrêmement lourde de conséquences familiales, sociales, religieuses (elle équivaut quasiment à une mort sociale), la grossesse 'illégitime' l'est aussi du strict point de vue du droit objectif marocain, lequel interdit par ailleurs l'action en recherche de paternité et l'avortement, sauf cas thérapeutique pour protéger la santé de la mère, après autorisation administrative et... du conjoint (y compris en cas de viol, d'inceste... même commis sur des mineures). En dehors de ce cas, l'avortement relève du crime 'contre l'ordre des familles et la moralité publique' dans le chapitre VIII du Code pénal ; il est sévèrement réprimé des articles 449 à 458. Une femme qui a recours à l'avortement, ou tente de le faire, encourt de six mois à deux ans de prison et une amende de 200 à 500 dirhams (17 à 44 euros), tout comme quiconque l'aide ou l'encourage (article 454). De même, les médecins, membres du personnel médical, pharmaciens, sages-femmes, accoucheuses traditionnelles [*qablate*] ou 'quiconque, par aliment, breuvages, médicaments, manœuvres, violences ou par tout autre moyen' pratiquent ou tentent de pratiquer un avortement risquent de une à cinq années d'emprisonnement, de dix à vingt ans en cas de décès de la patiente (c'est le cas où, en pratique, les poursuites pénales sont le plus fréquentes), et jusqu'à trente ans en cas de récidive. Déclarées en principe à la police par les services publics hospitaliers (il s'agit d'une obligation légale depuis 1993, même si tous les établissements ne la respectent pas) mais non répertoriées dans les statistiques officielles, les naissances 'illégitimes' au Maroc peuvent entraîner pour la mère accusée de 'fornication'/'prostitution' une condamnation à une peine d'un à trois mois d'emprisonnement (très souvent prononcée avec sursis) dès 24 heures après l'accouchement – sauf en cas de viol, qui doit encore être prouvé. L'enfant est soit emprisonné avec la mère, soit confié à un orphelinat. Depuis 1996, ces mesures sont parfois (légèrement) 'assouplies' selon le bon vouloir des juges: après l'entretien avec le procureur, les mères ne sont alors jugées 'que' quelques semaines plus tard. Si, cas fréquent, elles ne se présentent pas à la convocation, elles sont néanmoins condamnées mais, dans les faits, aucune poursuite n'est engagée à leur encontre. Avant la réforme de la *Moudawana* (Nouveau Code de la Famille) en 2004, même les grossesses survenues lors des fiançailles traditionnelles n'étaient pas considérées comme légitimes. Inutile de préciser que ce contexte répressif a largement contribué à éloigner les futures mères célibataires (en particulier les plus démunies) des hôpitaux, souvent 'perçus comme des succursales du commissariat ou du tribunal'... (Naamane Guessous 2005: 177 sq.). D'où la fréquence des avortements clandestins: selon les estimations de la première étude statistique nationale réalisée en 2007 par l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF), environ 600 avortements clandestins seraient pratiqués quotidiennement en milieu médical dans le royaume chérifien, moyennant entre 1 000 et 10 000 dirhams (entre la moitié et cinq fois un salaire mensuel de base marocain, soit entre 90 et 900 €), le tarif variant selon le statut du praticien, celui de la demanderesse, le stade de la grossesse... Le prix moyen s'établit autour de 4 000 dirhams (soit deux fois le salaire mensuel de base ou 350 €). Il faut y ajouter les quelque 200 avortements réalisés en dehors du milieu médical, essentiellement par des accoucheuses traditionnelles [*qablate*] grâce surtout à des décoctions d'herbes, pour un prix certes nettement inférieur (autour de 100 dirhams, soit 9 €), mais dans des conditions sanitaires plus précaires et un résultat incertain. Plus d'une Marocaine sur

médicinal, opérée dans des conditions sanitaires déplorables, par une accoucheuse traditionnelle. N'attendant aucune aide ou compassion de sa mère, domestique et ouvrière fatiguée, soumise à un mari violent, elle ne peut affronter la honte et la réprobation de sa famille et du voisinage. Elle se résout à se jeter d'un pont pour occulter définitivement sa 'faute' et éviter ainsi le déshonneur à son clan:

Elle n'est même pas mariée. [...]

Elle crève de peur. [...]

Même se jeter par la fenêtre, ce n'est pas garanti... L'appartement n'est qu'au deuxième étage. Elle se casserait seulement les jambes [...].

La nuit, quand elle parvient enfin à dormir, elle rêve d'un grand brasier d'où monte un feu puissant et très haut. Les gens du quartier hurlent autour d'elle et lui arrachent ses vêtements en la couvrant d'injures et de crachats. Puis soudain, elle se trouve en face de son père qui se tient debout, immense, alors qu'elle devient petite, petite, petite, à ne plus pouvoir se mettre sur ses jambes. Son père roule des yeux de dément et brandit un grand couteau de cuisine. À ses côtés, sans cesse à gauche puis à droite, sa mère bondit comme une guenon en émettant des cris perçants. [...] Elle l'imagine hurlant, et se giflant sur les deux joues. [...]

Elle se réveille en nage avec une lourde oppression sur la poitrine.

Le grand frère ronfle bruyamment à côté. Ce sera sans doute lui le plus haineux. Peut-être l'étranglera-t-il de ses mains. Pour l'honneur de la famille. [...]

Ils [ses parents et « la rue »] vont bientôt découvrir l'abominable vérité. Elle a une peur infinie de leur colère. [...]

Elle rêve tous les soirs de pouvoir mourir sans avoir trop mal. [...]

Depuis quelques nuits, elle voit de plus en plus distinctement la même image. Le pont, à la sortie de Sidi Othmane, qui surplombe l'autoroute.

De là-bas, ça devrait être rapide. Il y a tellement de voitures qui roulent à toute vitesse.

Et puis, c'est suffisamment haut... (Bencheikroun 2003: 86, 89, 91, 95, 88, 98)

On notera encore que dans le premier volet du téléfilm de Yamina Benguigui *Aïcha* (2009), lorsqu'une voisine de la famille apprend la nouvelle de la grossesse 'illégitime' – et de la tentative consécutive de suicide – de Farida, la jeune cousine non mariée d'Aïcha, elle la commente, faussement compatissante, par ces mots: 'Farida, la pauvre, elle aurait du mourir,

trois (35 %) âgée de 15 à 49 ans aurait avorté, d'une manière ou d'une autre, au moins une fois (52 % sont mariées, 42 % célibataires, 6 % veuves ou divorcées ; 46 % ont un niveau d'instruction supérieur). Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 13 % des cas de mortalité maternelle au Maroc seraient liés à un avortement clandestin.

c'est pire que le sida, personne voudra d'elle maintenant. Ah, c'est dur d'avoir des filles, hein !'

Comme on l'a déjà souligné, l'honneur masculin [*nîf*] résidant essentiellement dans la chasteté des femmes dont il a la charge, le meurtre apparaît justifié si cet honneur est entamé – ou simplement menacé de l'être (atteinte à la *horma*). La jurisprudence algérienne considère alors souvent le contexte comme constituant des circonstances atténuantes pour le meurtrier. Dans son récit autobiographique *Une Enfance singulière*, publié chez Balland en 2003, la militante féministe franco-algérienne Fadela M'Rabet se souvient ainsi qu'un homme de 45 ans a pu tuer sa sœur du même âge à coups de hache, simplement parce qu'il la soupçonnait d'avoir bafoué l'honneur de la famille (M'Rabet 2003: 104). L'une des romancières interrogées au cours de l'enquête en 2007, avocate originaire de la région kabyle de Tizi-Ouzou, se remémore, pour sa part, les menaces de son père, chauffeur routier, en cas d'«inconduite» présumée: 'mon père m'avait dit qu'il me pendrait à l'un de nos oliviers si il apprenait que je sortais avec un garçon'. Enfin, et sans que ces exemples prétendent nullement être exhaustifs, on peut encore évoquer le premier récit autofictionnel *Majnounatou Youssef* de la journaliste et écrivaine casablancaise Sanaa Elaji, publié en 2003 par les éditions Argana, et dont l'action est située dans la capitale économique marocaine à la fin des années 1990, la sœur de l'héroïne, sur le point de se marier, refuse d'avouer à son futur mari qu'elle n'est plus vierge parce qu'elle dit craindre, en dehors de la honte, pour sa vie.

Compte tenu de la possibilité d'une issue fatale en cas de manquement au respect de l'interdit de la virginité, on comprend mieux dès lors la rémanence de rituels dont le but est de protéger préventivement l'hymen des fillettes. Là encore, la violence apparaît très présente dans de telles procédures.

3. La rémanence de rituels corporels de clôture symbolique de l'hymen

La persistance dans les trois pays du Maghreb, sous diverses appellations et modalités techniques, de rituels corporels, conjurateurs et protecteurs, de clôture symbolique de l'hymen visant à assurer que la transgression de l'interdit, précisément, ne puisse survenir, fait l'objet de nombreuses descriptions dans les œuvres des écrivaines. En Algérie notamment, ces pratiques magiques inhibitrices tenues secrètes, qui relèvent du 'monde des femmes' et tendent, en disciplinant les corps féminins, à naturaliser et à substantialiser les identités de genre, sont la 'ferrure' (qui existait aussi en Occident au Moyen-Âge) ou le 'blindage'. Elles sont dénommées *tqaf*, *r'bît* ou *r'bât* [action de ferrer, de nouer], *teskâr* [action de fermer] ou *tesfâh* [action de blinder] (Ferhati 2007 ; Moussa et al. 2009 ; Ben Dridi 2004 ; Charpentier 2012c). Dans les années 2000, elles semblent encore vivaces dans les zones rurales du sud et de l'est – par exemple dans les villages de Bou-Saâda ou d'Aïn Defla – mais aussi à Sétif, Tlemcen, Constantine ou Alger, au sein de familles plus instruites. La fillette qui subit le rituel, généralement âgée de 6 à 11 ans, est dite *msakra*, *msafha*, *mtaqfa* ou *marbouta*, c'est-à-dire littéralement fille fermée, blindée, ligotée ou nouée. Le rituel vise, avant la puberté, à 'cadenasser'/'verrouiller'/'clore' symboliquement la membrane vulnérable pour rendre les filles 'inviolables', le 'sortilège' devant être levé juste avant les noces. C'est souvent la mère, la grand-mère, la tante ou l'une des aînées de la communauté (par exemple l'accoucheuse traditionnelle [*qabla*]) qui pratique le rite sur la fillette: en général, elle pose un cadenas ouvert sur les cheveux dénoués ou face au sexe de la préadolescente, qui se tient debout, la chevelure libre et les yeux clos, vêtue d'une robe large sans sous-vêtement ou totalement nue, dépouillée de tout bijou. La 'blindeuse' ferme le cadenas à clé, après avoir prononcé et fait répéter par sept fois à l'enfant des formules rituelles incantatoires. La veille du mariage, la même femme doit impérativement procéder au 'dénouement' de la promise en ouvrant le cadenas avec la clé qu'elle seule peut garder, sous peine que la consommation du mariage ne puisse survenir.

Dans *L'Amande* de Nedjma, l'héroïne Badra évoque ce rituel d'ensorcellement auquel sa mère l'a soumise à la puberté: 'J'en voulais à ma mère qui avait failli me blinder le sexe', dit-elle, précisant plus loin dans le récit qu'il s'agit 'd'un rite vieux comme Imchouk [le village natal de l'héroïne, situé dans le rif marocain], qui consiste à cadenasser l'hymen des petites filles par des formules magiques, les rendant inviolables même pour leur mari, à moins d'être déboutonnées par un rite contraire' (Nedjma 2004: 121). Le thème du sexe féminin symboliquement 'scellé' se retrouve dans le second 'conte intime' de Nedjma, *La Traversée des sens*, publié chez Plon en 2009, et dont l'intrigue est cette fois située dans l'Algérie coloniale. Selon la tradition, à la puberté, l'héroïne du roman, Leïla Omran, a subi elle aussi, à l'instar de ses sœurs, le *tqaf*, qui a 'fermé' 'hermétiquement' son sexe. Le sortilège n'ayant pas été levé comme il se doit la veille du mariage, la jeune femme, pourtant vierge et totalement ignorante des choses du sexe, est honteusement répudiée le jour de ses noces pour 'vice d'hymen', son mari n'étant pas parvenu à la déflorer – sans d'ailleurs que sa virilité ne soit aucunement remise en cause. On notera ici que d'après les travaux cliniques de psychiatres maghrébins qui ont eu à connaître de tels 'blocages', l'interdit de la virginité est tellement incorporé que, dans certains cas, le rituel magique 'fonctionne' en effet, la mariée non 'dénouée' ne se laissant pas pénétrer par son époux lors de la nuit de noces. Les spécialistes y voient la manifestation d'un 'vaginisme psychologique': l'appréhension serait telle que la jeune femme contracterait involontairement son vagin, rendant le rapport sexuel impossible ou très douloureux quand le mari cherche à passer en force (Boucebci 1979).

Dans le premier volet de sa série télévisée *Aïcha* (2009), qui met en scène la vie quotidienne d'une famille d'origine algérienne immigrée en France dont les enfants sont nés dans l'Hexagone, la cinéaste Yamina Benguigui fait également allusion à la persistance de tels rites, réalisés ici sous la forme d'administration d'une potion magique. Après que son médecin de famille, contacté pour établir un certificat de virginité, ait tenté de la convaincre

que sa fille Aïcha (en réalité non-vierge) est née un vendredi sans hymen, la mère de l'héroïne, qui souhaite 'se rassurer' après la découverte tardive de la grossesse de Farida, la jeune cousine non-mariée d'Aïcha, décide néanmoins de se rendre chez un marabout africain. Lui expliquant que 'Dieu lui a donné Aïcha sans fermeture', elle lui achète une potion visant à la 'fermer à double tour jusqu'au mariage'. Le charlatan complaisant précise que le breuvage doit être ingéré 'tous les jours, ni plus, ni moins, sinon, c'est le carnage le jour du mariage'... Pour autant, même 'blindé', l'intégrité de l'hymen ne se présume pas forcément par la suite sur le marché matrimonial, et peut donc faire l'objet de vérifications coutumières et de certifications (illégales) prénuptiales.

4. La 'faute' toujours présumée. Vérifications prénuptiales de virginité et 'certificats de la honte': des 'passeports' rémanents pour le mariage

La pratique des vérifications prénuptiales de virginité, particulièrement humiliantes et brutales, semble progressivement tomber en désuétude au Maghreb, même si elle n'a pas totalement disparu dans les zones rurales. Elle constituait assurément la norme jusque dans les années 1980, comme en témoignent de nombreuses écrivaines. Une nouvelle fois, les femmes de la communauté, mères, accoucheuses traditionnelles [*qablate*] ou *neggafate* [aînées traditionnellement chargées de (pré)parer la mariée pour ses noces], tiennent le rôle actif dans cette procédure mortifère, souvent décrite comme un viol par celles qui la subissent. C'est cette vérification traumatique qui survient le matin de ses noces forcées avec Hmed, notaire quadragénaire réputé et aisé du village ayant déjà répudié deux épouses qu'il accusait d'être stériles, qu'évoque par exemple, impuissante, Badra, l'héroïne de *L'Amande* de Nedjma:

Neggafa a poussé notre porte de bon matin. Elle a demandé à ma mère si elle voulait vérifier la 'chose' avec elle. – Non, vas-y toute seule. Je te fais confiance, a répondu maman. Je crois que ma mère cherchait à s'épargner la gêne qu'une telle 'vérification' ne manque jamais de susciter, même chez les maquerelles les plus

endurcies. Je savais à quel examen on allait me soumettre et m'y préparais, le cœur noyé et les dents serrées de rage. Neggafa m'a demandé de m'étendre et d'enlever ma culotte. Elle m'a ensuite écarté les jambes et s'est penchée sur mon sexe. J'ai senti soudain sa main m'écarter les deux lèvres et un doigt s'y introduire. Je n'ai pas crié. L'examen a été bref et douloureux, et j'ai gardé sa brûlure comme une balle reçue en plein front. Je me suis juste demandée si elle s'était lavée les mains avant de me violer en toute impunité. 'Félicitations ! a lancé Neggafa à ma mère, venue aux nouvelles. Ta fille est intacte. Aucun homme ne l'a touchée.' (Nedjma 2004: 106)

De même, dans le quatrième roman de Leïla Marouane, *La Jeune Fille et la mère*, c'est directement la mère de la narratrice Djamila qui vérifie de manière obsessionnelle l'état de l'hymen de sa fille depuis l'âge de 5 ans, après que cette dernière ait été victime d'une tentative de viol de la part son cousin (dont elle la rend par ailleurs seule responsable): 'Elle [ma mère] m'auscultait munie d'une loupiotte à pile, qui m'humiliait, qui me mortifiait, à laquelle je ne m'étais jamais habituée, c'est peut-être pour ça, me dira-t-on, que mes premiers poils pubiens ont poussé blancs, et le sont restés [...]' (Marouane 2005).

Si la vérification de virginité est de moins en moins pratiquée directement au sein des familles, les demandes de certificat adressées aux médecins en vue d'un prochain mariage, elles, perdurent en revanche et ont même tendance à augmenter ces dernières années au Maroc⁷ et surtout en Algérie. Pourtant, il faut rappeler que le très controversé Code de la famille algérien, adopté en 1984, modifié en 2005 et rebaptisé 'code de l'infamie' par les militantes féministes, n'exige pas un tel document pour conclure un mariage. En fait, la recrudescence des demandes depuis 2005 s'explique par l'interprétation abusive par certains officiers communaux d'état-civil de l'article 7 bis de l'ordonnance du 27 février 2005 amendant le Code. Cet article précise que 'les futurs époux doivent présenter un document médical, datant de moins de trois mois et attestant qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie ou qu'ils ne présentent aucun facteur de risque qui contre-indique le mariage.' Toutefois, ce certificat médical de santé pré-nuptial obligatoire, exigible également dans de nombreux pays

⁷ Des certificats de 'complaisance' semblent assez aisés à obtenir en Algérie comme au Maroc, moyennant néanmoins l'équivalent de 50 à 100 € en Algérie, et un millier de dirhams (soit la moitié d'un salaire mensuel de base ou 85 €) dans le royaume chérifien.

occidentaux, qui vise seulement, à l'origine, à informer chacun des époux de l'état de santé de son futur conjoint, est utilisé par certains officiers d'état-civil 'zélés' de communes telles Blida ou Chlef pour exiger de la part des promises un certificat de virginité pour valider le dossier relatif au contrat de mariage. Depuis mai 2006, sous la pression d'associations féministes, le Ministère de la Justice algérien promet la promulgation 'prochaine' d'un décret relatif au Code de la famille, expliquant clairement la portée de l'article 7 bis. Les 'éclaircissements' attendus n'ont, pour l'heure, toujours pas été fournis, et ce que les militantes féministes dénomment le 'certificat de la honte' continue donc d'être exigé dans de nombreuses communes, comme en témoigne en entretien, sous couvert d'anonymat, l'une des jeunes écrivaines algériennes interrogées lors de l'enquête:

Lorsque je me suis présentée [en 2005] avec mon fiancé et mon père devant l'officier de l'état civil, j'ai été choquée lorsqu'il m'a lancé qu'il me manquait le certificat de virginité. Moi, je savais qu'il fallait juste un document signé par un médecin attestant que je ne souffrais d'aucune maladie contagieuse qui pourrait contre-indiquer le mariage. Que vient faire la virginité là-dedans ? Ma cousine, elle a eu le choc de sa vie. Son fiancé, qui était au courant qu'elle n'était plus vierge, a finalement décidé de rompre sa relation avec elle de peur que son père découvre, le jour de la signature du contrat de mariage, que sa future belle-fille n'était pas vierge. [...] Il faut voir comment les agents de l'Assemblée Populaire Communale [équivalent de la mairie] du centre-ville trouvent un malin plaisir à humilier les filles qui présentent un certificat avec la mention 'non vierge'. Je me demande pourquoi les médecins acceptent de signer de tels certificats qui n'ont aucun lien avec la santé. [...] Pour moi, il s'agit d'une violation grave de mon intimité et de ma dignité. (Auteure d'un récit autobiographique publié sous pseudonyme, 'Entretien' (avec Isabelle Charpentier), Oran, 2006)

Ce témoignage démontre que de telles pratiques perdurent actuellement, en dehors des milieux sociaux modestes et/ou des zones rurales où on les estime parfois confinées. Il atteste aussi que la virginité constitue toujours le bien 'le plus précieux' du 'trousseau' des filles, et souvent leur unique capital convertible sur le marché matrimonial.

Compte tenu de l'ensemble des éléments déjà évoqués, on comprend mieux que la description littéraire de la défloration de la jeune mariée au soir des noces, autre topique récurrente dans

les récits des écrivaines, s'apparente souvent à un viol sacrificiel, rendu légal parce qu'il se déroule dans le cadre matrimonial.

5. 'Iphigénie en Islam' – La 'nuit du sang' ou 'le viol institutionnalisé' d'une vierge rituellement 'sacrifiée'

Évoquant la violence intrinsèque de ce 'sacrifice' rituel et comparant la mariée à une 'Iphigénie en Islam' dans son récit autobiographique *Nulle part dans la maison de mon père* (Djebar 2007: 171), la romancière algérienne Assia Djebar affirme dans un ouvrage antérieur que pour 'la jeune vierge [...] la nuit du mariage devient essentiellement la nuit du sang' (Djebar 1980: 178). Sous couvert d'anonymat, l'une des jeunes romancières algériennes interrogées au cours de l'enquête évoque une 'pratique barbare', un 'viol institutionnalisé'. Une autre, quinquagénaire, par ailleurs gynécologue à Oran et militante féministe, et qui parle aussi de 'viol légal', affirme que les nuits de noces peuvent aboutir à une hospitalisation de l'épouse 'déchirée' et à une possible frigidité féminine par la suite:

Ces nuits de noces avec le drap sanglant qu'on brandit fièrement⁸, j'en ai entendu parler dans les familles berbères qui attendaient, jusqu'à récemment, il y a une vingtaine, une quinzaine d'années, derrière la porte en tambourinant pour donner du courage aux jeunes époux ! Cette situation de défloration difficile est trop fréquente chez nous en Algérie, notamment dans les pays de l'intérieur, où les nuits de noces finissent parfois à l'hôpital tellement la fille est déchirée par le mari maladroit ou brutal, tellement l'appréhension de la fille face à ce viol légal est réelle. [...] C'est dû au manque d'expérience et d'information en matière de sexualité, au manque d'excitation en phase des préliminaires, à la sécheresse vaginale qui en résulte... D'où les déchirures hyménales rencontrées. Il y a un grand tabou sur le corps de l'autre, on cultive les non-dits sur le sexe, il y a la honte et des préjugés sur la sexualité... [...] Toutes ces difficultés font que le jeune homme se trouve très maladroit, il est souvent concentré sur ses propres difficultés et il est donc peu disponible pour s'attarder sur ce que ressent sa partenaire, qui subit l'acte sexuel au lieu d'y contribuer. [...] Il arrive que ça aboutisse à un traumatisme qui cause des troubles sexuels comme la frigidité chez la femme ou autre. (Auteure d'un récit

⁸ Comme l'ont confirmé en entretien plusieurs écrivaines maghrébines, le rite coutumier d'exposition du drap nuptial ensanglanté, qui tombe progressivement en désuétude, n'a pas encore totalement disparu, notamment dans les zones rurales.

autobiographique écrit sous pseudonyme, 'Entretien' (avec Isabelle Charpentier), Aix-en-Provence, janvier 2011)

Dans un documentaire fondé sur des témoignages, *Le Jardin parfumé* (2000) de Yamina Benguigui, une femme raconte ainsi les circonstances dans lesquelles, mariée à 14 ans, elle a été amenée le lendemain des noces à l'hôpital, compte tenu du déroulement dramatique de sa défloration.

L'ethnologue Tassadit Yacine-Titouh souligne en outre que le premier rapport conjugal est d'autant plus fréquemment vécu par les femmes comme une agression que la plupart d'entre elles 'n'ont jamais vu le corps d'un homme [...], que très souvent on les marie à des inconnus' et qu'elles ont été socialisées par leurs mères dans la peur des hommes et l'ignorance de la sexualité: 'la peur exprimée par les femmes est d'abord liée à l'aspect physique du sexe masculin souvent stigmatisé. Ce dernier est représenté comme: un épieu (*tagust, igig*), une hache (*acaqqur*), un couteau (*ajenwi*), un fuseau (*izdi*)...' (Yacine-Titouh 2000: 29-30) ou encore comme un 'serpent visqueux', 'gros, grand et moche', 'horrible' (El Alaoui Ben Hachem 2004: 15-7).

Les femmes parlent aussi des effets de ces instruments sur leur propre corps. Elles ont souvent peur d'être 'cassées' (*afellaq, taruzi*), 'fendues' (*aclax*), 'arrachées' (*acerreg, afferbeg*)... Elles sont impressionnées par les dimensions (*ged lheyya* en arabe: une chose énorme, *annect l-leqhar* 'aussi grand qu'une catastrophe', en kabyle). Elles évoquent cette 'chose' qui gonfle, appelée significativement 'gros boudin'. Une femme âgée (80 ans) se rappelant sa première expérience sexuelle déclare: 'J'ai été prise de panique quand j'ai vu ça: je me suis dit: où ça va aller ? Ça ne va pas entrer en moi ?' Et ce n'est pas par hasard qu'en certains endroits (dans le Moyen Atlas) la jeune fille (vierge) est significativement appelée: la craintive, la peureuse (*tameggwet*). (Yacine-Titouh 2000: 29-30)

De fait, nombreuses sont les écrivaines (franco-)maghrébines à relater la violence intrinsèque de cette nuit inaugurale, les douleurs intenses ressenties par leurs héroïnes (auto)fictionnelles, leur déchirure physique, leur traumatisme psychologique – et leurs possibles conséquences

sur la sexualité ultérieure des femmes (Charpentier 2012c). Humiliant, laborieux et brutal, le viol de la nuit de nocces augure parfois une longue suite d'actes sexuels contraints avec un époux imposé souvent plus âgé, présenté comme plus ou moins répugnant. Rappelant que la législation marocaine ne reconnaît pas le viol conjugal, a nouvelliste casablancaise Souad El Alaoui Ben Hachem met ainsi en scène (en recourant au procédé du monologue intérieur à la première personne) la douleur d'une héroïne mariée de force dans l'une des nouvelles de son recueil *J'ai mal en moi*, 'Les Perles':

Ils m'ont mariée malgré moi. [...] J'ai été violée dans ce mariage. J'ai vécu le calvaire dans cette première nuit. J'ai vu du sang. J'ai donné du sang. J'ai vomi du sang. Je n'ai jamais vu autant de sang. Je croyais que j'allais me vider et mourir. [...] J'ai tellement subi et supporté ces viols. Je fus violée tant de fois, j'ai été violentée tant de fois. [...] J'ai été violée deux fois par jour. [...] J'ai longtemps accepté ça. J'ai vu ma mère accepter ça. [...] Je me suis fait violer. Je me suis fait violenter. Je me suis vue humiliée. (El Alaoui Ben Hachem 2004: 90-2)

De même, après avoir décrit une scène comparable dans son roman autobiographique *Laissez-moi parler !* (Hamdane 2006), la conteuse franco-marocaine Halima Hamdane confie en entretien lors de l'enquête collective:

Moi je sais qu'enfant, j'ai... j'ai senti et j'ai entendu des cris de... des cris sortant des chambres closes ! Cette souffrance, elle était là ! Et souvent, quand les femmes parlent de leur nuit de nocces ou quand elles parlent en général de leur sexualité, c'est un problème ! [...] C'est un devoir, et à partir du moment où on est dans le devoir, on n'est pas dans la jouissance ! [...] Ces nuits de nocces sont des viols, mais ça va résonner beaucoup plus en profondeur dans ce qu'est la sexualité entre l'homme et la femme. (Hamdane, 'Entretien' (avec Christine Détrez), Paris, juin 2008)

On trouve sous la plume de Nedjma la métaphore (orientaliste) du sacrifice d'un 'agneau' docile, paré et parfumé 'en attendant de [se] faire égorger' (Nedjma 2004: 54). Ne dérogeant pas à la tradition ancestrale qui fait que la perte de la virginité se déroule 'dans le sang et les hurlements' (Nedjma 2004: 120), le dépucelage de Badra, l'héroïne de *L'Amande*, victime à

17 ans d'un mariage forcé avec un homme de 23 ans son aîné, 'blindée' à l'adolescence et malencontreusement non 'dénouée' avant ses noces, survient en public, devant (et avec 'l'aide' de) sa belle-mère excédée et sa sœur (vaguement) compatissante, alors que la jeune femme est attachée au lit:

[Hmed] m'a coincé un coussin sous les reins et m'a attirée brutalement contre lui. [...] Il m'a écarté les jambes et son membre est venu cogner contre mon sexe. [...] Le sexe qui tâtonnait entre mes jambes était aveugle et stupide. Il me faisait mal et je me contractais un peu plus à chacun de ses mouvements. L'assistance tambourinait sur la porte, réclamant ma chemise de vierge. Je tentais de me dégager, mais Hmed m'a clouée sous son poids et, le sexe en main, a tenté de l'enfoncer. Sans succès. Suant et soufflant, il m'a couchée sur la peau de mouton, a levé mes jambes au risque de me désarticuler et a repris ses assauts. J'avais les lèvres en sang et le bas-ventre en feu. Je me suis soudain demandée qui était cet homme. Ce qu'il faisait là, à ahaner sur moi, à froisser ma coiffure et à faner de son haleine putride les arabesques de mon henné ? Il m'a enfin lâchée, s'est levé d'un bond. Les reins entourés d'une serviette, il a ouvert la porte et a appelé sa mère. [...] Ma belle-mère [...] m'écarta d'autorité les jambes et s'écria: – Elle est intacte ! Bon, on n'a pas le choix ! Il faut la ligoter ! – Je t'en supplie, ne fais pas ça ! [intervient Naïma, la sœur de Badra] Attends ! Je crois qu'elle est *mtaqfa*. Ma mère l'a 'blindée' quand elle était gamine et elle a oublié de la défaire de ses défenses. [...] Moi, je savais que Hmed révoltait mon corps. C'est pourquoi celui-ci lui interdisait tout accès. Ma belle-mère me ligota les bras aux barreaux du lit avec son foulard et Naïma se chargea de me plaquer solidement les jambes. Pétrifiée, j'ai réalisé que mon mari allait me déflorer sous les yeux de ma sœur. Il m'a rompue en deux d'un coup sec et je me suis évanouie pour la première et unique fois de ma vie. (Nedjma 2004: 106)

Cette défloration éprouvante et le 'devoir conjugal' quasi-quotidien que son époux lui impose sont vécus par Badra comme une anticipation de la mort. La jeune femme ne présente dès lors à son mari – qui n'en a cure – qu'un 'corps-cadavre' pour assouvir ses désirs, ressentis comme d'autant plus morbides que l'homme est stérile. Tout comme lors de ses deux précédentes unions, soldées pour cette raison par la répudiation des épouses, ses tentatives répétées pour concevoir un héritier restent vaines:

Hmed allait faire l'amour à un cadavre durant les cinq ans de notre hideux mariage. [...] J'ai continué tous les soirs, sauf quand j'avais mes affaires, à écarter les jambes pour un bouc quadragénaire qui voulait des enfants et ne pouvait pas en avoir. [...] Je

rêvais qu'il me pousse des ronces dans le vagin pour que Hmed s'y écorche le machin et renonce à y revenir. (Nedjma 2004: 121-22)

Présents également dans le second roman de la journaliste et écrivaine marocaine Bahaa Trabelsi, *Une Vie à trois* (Trabelsi 2000), de tels rituels sanglants peuvent également être respectés par les hommes les plus instruits, ainsi que le déplore Maïssa Bey en entretien. La romancière algérienne se souvient ainsi d'une scène qui l'avait particulièrement choquée en 1974:

Je suis rentrée d'un mariage traditionnel en Algérie, où la fille... le gars, je le connaissais très bien, [...], avocat, [...] très libéral et tout ça, et il a fait un mariage tout ce qu'il y a de plus traditionnel, et il y a eu ce que j'appelle moi le viol... [...] La nuit de noces... la nuit de noces traditionnelle, avec la chemise qui a été... et ça m'avait bouleversée. Parce que je me disais: c'est pas vrai, un gars comme ça, qui se prête à ce jeu-là... [...] Je me suis sentie... [...] sur le coup d'une colère, d'une révolte, [...] totalement impuissante à changer les choses... par rapport à des injustices... par rapport à la tradition, [...] qui me... qui me révoltaient complètement... (Bey, 'Entretien' (avec Christine Détrez), Paris, janvier 2007)

Cet événement précis est d'ailleurs présenté par l'auteure elle-même comme celui qui a véritablement déclenché chez elle un besoin impérieux d'écrire, puisque dès qu'elle rentre chez elle après la cérémonie, Maïssa Bey éprouve pour la première fois la nécessité de consigner sa colère sur le papier – même si elle ne commencera à publier que vingt ans plus tard.

Malgré l'ancienneté et la relative permanence de la socialisation féminine aux valeurs et pratiques traditionnelles décrites par les écrivaines, des résistances et contournements des normes sexuelles dominantes se déploient, dont elles témoignent également, en faisant écho du développement très progressif (dans l'illégalité et la clandestinité) d'une sexualité féminine plus ou moins précoce en dehors du (ou antérieure au) mariage, subversive mais non sans risque. Car, comme on l'a vu, outre la pratique des répudiations en cas de non virginité

de l'épouse, persiste notamment en Algérie une tradition de 'crimes d'honneur'. Pour éviter le déshonneur, la honte, l'exclusion sociale et parfois la mort, les jeunes Maghrébines sexuellement expérimentées sont de plus en plus nombreuses à recourir aux opérations chirurgicales clandestines de réfection d'hymen en prévision d'un prochain mariage. Autre forme de violence, l'hyménoplastie, dont des praticiens marocains nous ont affirmé au cours de l'enquête qu'elle était actuellement l'intervention 'bénigne' la plus fréquemment réalisée sur les jeunes femmes dans le royaume chérifien, s'avère pourtant profondément ambivalente, en ce qu'elle menace de consolider l'ordre patriarcal (Charpentier 2010 et 2012b).

Bibliographie

Andezian Sossie, Streuff-Fenart Jocelyne, 'Relations de voisinage et contrôle social', *Peuples méditerranéens*, n° 22-23, avril 1983.

Bahéchar Souad, *Ni fleurs ni couronnes*, Casablanca, Le Fennec, 2000.

Ben Dridi Ibtissem, *Le Tasfih en Tunisie – Un rituel de protection de la virginité féminine*, Paris, L'Harmattan, 2004.

Benchebkroun Siham, *Les Jours d'ici*, Casablanca, Empreintes Éd., 2003.

Benguigui Yasmina, *Aïcha*, Paris, France 2, 2009.

Benguigui Yasmina, *Le Jardin parfumé*, 2000.

Boucebci Mahmoud, *Psychiatrie, société et développement*, Alger, Éd. SNED, 1979.

Bourdieu Pierre, *Le Sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.

Charpentier Isabelle, 'De la difficulté (sexuelle) d'être une femme célibataire au Maghreb – Retour sur les œuvres et témoignages d'écrivaines algériennes et marocaines contemporaines', *Dalhousie French Studies*, numéro spécial 'Femmes du Maghreb', à paraître à l'hiver 2012(a).

Charpentier Isabelle, 'Entre Islam et traditions – L'interdit de la virginité féminine (et ses contournements) au Maroc', *Sociologie Santé*, n° 31, 2010, pp. 197-219.

Charpentier Isabelle, 'Les nouveaux habits du tabou de la virginité féminine en Algérie – Œuvres et témoignages d'écrivaines algériennes et franco-algériennes d'expression française', *Autrepart*, vol. 1, n° 61, avril 2012(b).

Charpentier Isabelle, 'Rituels de protection de la virginité féminine et "nuits du sang" dans la littérature féminine (franco-)algérienne', in M. Lachheb (ed.), *Penser le corps au Maghreb*, Paris, Karthala/Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain, 2012(c).

Devereux Georges, 'Considérations ethnopsychanalytiques sur la notion de parenté', in G. Devereux, *Ethno-psychanalyse complémentaire*, Paris, Flammarion, 1972 [1^{er} éd. 1957].

Djebar Assia, *Femmes d'Alger dans leur appartement*, Paris, Éd. des Femmes, 1980.

Djebar Assia, *Nulle part dans la maison de mon père*, Paris, Fayard, 2007.

El Alaoui Ben Hachem Souad, *J'ai mal en moi*, Casablanca, Eddif, 2004.

Elaji Sanaa, *Majnounatou Youssef*, Casablanca, Argana, 2003.

Ernaux Annie, *Les Années*, Paris, Gallimard, 2008.

Ferhati Barkahoum, 'Les clôtures symboliques des Algériennes: la virginité ou l'honneur social en question', *Clio*, n° 26, 2007, pp. 169-80, <http://clio.revues.org/index6452.html>. Consulté le 30 Novembre 2011.

Flanquart Hervé, *Croyances et valeurs chez les jeunes Maghrébins*, Paris, Éd. Complexe, 2003.

Foucault Michel, *Histoire de la sexualité 1. La Volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.

Foucault Michel, *Les Anormaux*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1999.

Hamdane Halima, *Laissez-moi parler !*, Paris, Le Grand Souffle Éd., 2006.

Hamouda Mohamed, 'L'enseignement de la psychiatrie dans l'ouest algérien de 1978 à nos jours', communication au colloque 'Transmission, mémoire et traumatisme', Oran, 9-10 mai 2003.

M'Rabet Fadela, *La Femme algérienne*, Paris, François Maspéro, 1965.

M'Rabet Fadela, *Les Algériennes*, Paris, François Maspéro, 1967.

M'Rabet Fadela, *Une Enfance singulière*, Paris, Balland, 2003.

Marouane Leïla, *La Jeune Fille et la mère*, Paris, Seuil, 2005.

Mebtouche Nedjai Fatma Zohra, Yassine Souryana, 'Constructions discursives implicites, transmission et apprentissage des interdits sexuels dans le roman *Oumelkheir* d'Houria Kadra-Hadjadji', in I. Charpentier, C. Détrez et A. Krefa A. (eds.), *Voi(es)x de femmes écrivains du Maghreb – Trajectoires, ressources et stratégies d'écriture entre identités et résistances*, Paris, L'Harmattan, 2012.

Mernissi Fatima, 'Virginité et patriarcat', *Lamalif*, n° 107, Juin-Juillet 1979.

Mernissi Fatima, *Le Harem politique: le Prophète et les femmes*, Paris, Albin Michel, 1989.

Mernissi Fatima, *Sexe, idéologie, islam*, Casablanca, Tierce Deux Temps, 1983.

Moussa Fatima, Masmoudi Badia, Barboucha Rania, 'Du tabou de la virginité au mythe de "l'inviolabilité". Le rite du *r'bit* chez la fillette dans l'est algérien', *Dialogue*, n° 185, 2009.

Naamane Guessous Soumaya, *Au-delà de toute pudeur – La sexualité féminine au Maroc*, Casablanca, Eddif/Sodes, 1987.

Naamane Guessous Soumaya, *Grossesses de la honte – Enquête raisonnée sur les filles-mères et les enfants abandonnés au Maroc*, Casablanca, Le Fennec, 2005.

Nedjma, *L'Amande*, Paris, Plon, 2004.

Nedjma, *La Traversée des sens*, Paris, Plon, 2009.

Tillion Germaine, *Le Harem et les cousins*, Paris, Seuil, 1966.

Trabelsi Bahaa, *Une Vie à trois*, Casablanca, Eddif, 2000.

Webster Hutton, *Le Tabou – Étude sociologique*, Paris, Payot, 1952.

Yacine-Titouh Tassadit, 'Anthropologie de la peur. L'exemple des rapports hommes-femmes, Algérie', in J.-L. Yacine (ed.), *Amour, phantasmes et sociétés en Afrique du Nord et au Sahara*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Zemmour Zine-Eddine, 'Jeune fille, famille et virginité. Approche anthropologique de la tradition', *Confluences Méditerranée*, n° 41, Printemps 2002, pp. 65-76.

L'auteure

Politiste et sociologue, Docteure en Science Politique, Isabelle Charpentier est Maîtresse de Conférences en Science Politique à l'Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines et chercheuse associée au Centre de Sociologie Européenne (EHESS – CNRS). Récemment, elle a publié *Le Rouge aux joues – Virginité, interdits sexuels et rapports de genre au Maghreb – Une étude d'œuvres et de témoignages d'écrivaines (franco-)algériennes et (franco-)marocaines*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2012.

Adresse postale: 164, rue Delpech – Appt 43 – 80000 AMIENS – FRANCE

Adresses électroniques: icharpentier@yahoo.fr ou Isacharpentier@aol.com

Résumé en français

Depuis plus de dix ans, nombreuses sont les écrivaines (franco)algériennes et (franco)marocaines d'expression française à briser le silence sur le tabou rémanent pesant sur la virginité des filles dans leurs sociétés patriarcales traditionnelles. Á l'heure où les demandes de certificat de virginité et d'hyménoplastie semblent se multiplier, et en la quasi absence d'études sociologiques menées en Algérie ou au Maroc sur les pratiques sexuelles, elles contribuent ainsi à mettre en lumière les formes souvent violentes, matérielles ou symboliques, de la socialisation et des dominations qui ont contraint ou contraignent encore la

sexualité des femmes dans un système androcentré. S'appuyant sur les œuvres de quelques-unes de ces auteures, ainsi que sur les entretiens inédits que certaines nous ont accordés, l'article cherche à éclairer les stratégies de prise de parole, de résistance et de transgression que ces écrivaines – et leurs personnages – mettent en œuvre en prenant la parole sur cette violence 'ordinaire' faite aux femmes maghrébines.

Résumé en anglais

Wounded virgins – Female virginity in a few stories and testimonials of contemporary (Franco)Algerian and (Franco)Moroccan women writers since 2000

For more than ten years, many francophone (Franco)Algerian and (Franco)Moroccan women writers have been breaking the silence on the persistent taboo of female virginity in their traditional patriarchal societies. At a time when the demands for certificates of virginity and hymen repairs appear to be growing, and considering the lack of sociological studies conducted in Algeria or Morocco on sexual practices, they help to highlight the violent forms, physical or symbolic, of socialization and dominations which compelled or still constrain female sexuality in an androcentrist system. Based on the works of some of these authors, as well as unpublished interviews that we were granted, this article seeks to instruct the strategies of resistance and transgression that these writers – and their characters – implement speaking about this 'ordinary' violence against North African women.

Mots-clefs

virginité féminine

sexualité féminine

littérature féminine francophone

Maghreb

Mots-clefs en anglais

female virginity

female sexuality

francophone women's literature

Maghreb